
Adresse de la société républicaine de Rochefort (Charente-Inférieure) transmettant deux discours distribués dans les communes environnantes, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Rochefort (Charente-Inférieure) transmettant deux discours distribués dans les communes environnantes, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 188;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38346_t1_0188_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le conseil général a espéré que la Convention voudrait bien nommer une députation pour y assister. Je te prie de vouloir bien en faire la demande.

« *Le maire de Paris,*

« *PACHE.*

« Paris, le 18 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

Les administrateurs du directoire du district de Nantua envoient deux extraits de leur registre, qui constatent : l'un, que le citoyen Crochet, notaire public à Châtillon-Michaille, a fait don de la finance de son ci-devant office; l'autre, que Paul-Antoine Deliliaz, officier public, a fait don à la patrie d'un calice dont il était nanti.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du directoire du district de Nantua (2).

Les administrateurs du directoire du district de Nantua, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Nantua, le 12 frimaire de l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique.

« Sur notre invitation, nos concitoyens s'empressent de faire des offrandes à la patrie.

« Par les deux extraits que nous t'adressons pour être communiqués à la Convention (3), tu verras que le citoyen Crochet, notaire public à Châtillon-Michaille, fait don de la finance de son ci-devant office, et que le citoyen Paul-Antoine Deliliaz, officier public de cette commune, a aussi fait offrande à la patrie d'un calice dont il était nanti.

« Nous allons de suite envoyer à leur destination l'argenterie des églises supprimées de ce district et tous les dons de ce métal qu'une juste défiance contre la ci-devant ville de Lyon nous avait empêché d'envoyer à sa monnaie.

« Dis à la Convention que la situation du sol que nous habitons et nos principes nous rendent moralement et physiquement montagnards.

« Salut et fraternité.

« BLANCHET; JANTET; CAIRE, vice-président; VUILLARD, secrétaire. »

La Société républicaine de Rochefort envoie deux discours qu'elle a fait imprimer et distribuer dans les communes environnantes, pour propager les principes républicains qu'elle a toujours professés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre d'envoi (1).

*La Société républicaine de Rochefort,
à la Convention.*

« La Société fait passer à la Convention deux discours (2) qu'elle a fait imprimer, pour propager dans les communes environnantes du département de la Charente-Inférieure les principes républicains qu'elle a toujours manifestés, et l'attachement inviolable qui la lie à la Convention, et à la Montagne, le centre de toutes les lumières et de la vérité.

« CLISSIÉ, président; Benjamin GRABEUIL, secrétaire; FREDERIC, secrétaire; GANDRIAUX, secrétaire.

« Rochefort, 9 frimaire, an II de la République, une et indivisible. »

Discours prononcé à la Société populaire de Rochefort, au nom de son comité d'instruction, par le citoyen Barbault-Royer, indien, imprimé par ordre de la Société (3).

« Citoyens,

« Il est des choses très simples qu'il paraît étonnant qu'on veuille expliquer; mais les choses les plus simples sont quelquefois susceptibles d'un grand développement. Le rapport qui vous est présenté obtiendra peu de faveur, sans doute, auprès des auditeurs éclairés; mais votre comité, en arrêtant que les noms des mois républicains seraient rendus intelligibles par l'explication qu'un de ses membres en donnerait, n'a eu en vue que cette partie de vos concitoyens à qui cette instruction ne serait point inutile, et il s'est empressé de lui exposer l'étymologie de frimaire, de germinal et de messidor.

« Les peuples les plus fameux de l'antiquité avaient tous formé une suite de mois qui remplissait cette mesure de temps que le soleil emploie dans sa course autour de la terre. Les Romains avaient donné à leurs mois divers noms qui portaient avec eux une signification distincte, dont le rapport précis s'adaptait au caractère de leur gouvernement; ainsi le mois de mars était le plus honoré, parce qu'il était consacré au dieu de la guerre, dont ils se disaient les enfants et les imitateurs déterminés. Juin rappelait le souvenir de Junius Brutus, dont la vertu était si chère à ces républicains, et juillet fut attribué à la mémoire de Jules César, par la basse flatterie d'un peuple enlacé de fers, lorsque sa République fut anéantie. Les trente jours de février furent appelés fébraires ou expiatoires, car dans ce mois on rendait hommage aux mânes des citoyens morts, on s'approchait de leur tombeau, on y

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 74.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 824.

(3) Ces pièces n'étaient pas jointes.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 75.

(1) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.

(2) Nous n'avons retrouvé qu'un seul de ces deux discours.

(3) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.